

Nouméa, le 20 septembre 2023

Madame Sonia BACKES
Présidente de la
PROVINCE SUD
6 route des Artifices
Baie de la Moselle
98800 NOUMEA

N/réf. : D/09-2023/000733

V/réf. : 153567-2023/1-ISP/DDDT

Objet : CMNC - Consultation relative au projet de schéma provincial de prévention et de gestion de déchets (SPPGD) pour la période 2023-2027

Madame la Présidente,

Le 30 août 2023, vous avez sollicité la CCI-NC pour avis à propos du projet de Schéma provincial de prévention et de gestion des déchets (SPPGD) 2023-2027.

La CCI-NC a pris acte de ce projet de schéma dont elle salue la vision transversale avec des ambitions prenant en compte les aspects économiques, sociétaux et environnementaux dans une stratégie globale d'économie circulaire. Les 4 axes d'intervention proposés sont en adéquation avec les enjeux actuels en matière de résilience climatique et de développement d'une économie sociale et solidaire.

Forts du partenariat existant entre la CCI-NC et la province Sud sur les sujets d'économie circulaire depuis de nombreuses années, nous souhaitons participer activement à la mise en œuvre et à l'atteinte des différents objectifs opérationnels de ce schéma.

Plusieurs observations et propositions peuvent d'ores et déjà être émises pour chacun des axes :

- **La sobriété au cœur de la lutte contre le gaspillage** : les objectifs opérationnels de cet axe mettent en avant la volonté provinciale de développer les initiatives en faveur du réemploi, de la réutilisation, ainsi que du développement de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération. C'est une voie pertinente pour soutenir la transition écologique, car elle propose un nouveau modèle économique visant à réduire la consommation matérielle de biens et de ressources. La CCI-NC soutient les démarches et projets s'inscrivant dans cette voie :
 - o Concernant la création d'un fonds de réemploi/réparation, cette initiative permettra certainement de développer ce secteur. Cependant, il conviendrait en parallèle de poser un cadre permettant le développement d'un outil visant à informer le consommateur sur le caractère plus ou moins réparable de ses achats à l'instar de l'indice de réparabilité mis en place en métropole.



- Face aux enjeux du réemploi des déchets, il est impératif de définir clairement une procédure simple de sortie du statut de déchet, afin d'alléger sensiblement les contraintes réglementaires qui lui sont applicables et, par conséquent, favoriser son réemploi.
- La thématique du gaspillage alimentaire, liée étroitement à celle de la précarité alimentaire, est devenue une problématique importante. Il serait intéressant de fédérer l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire afin de se fixer des objectifs ambitieux de réduction et de définir les mesures incitatives adéquates.
- **La gestion durable des déchets et la création de valeurs :**
 - L'écologie industrielle et territoriale est un sujet sur lequel travaille la CCI-NC depuis 2017 afin de favoriser les synergies et mutualisations entre les acteurs économiques d'un territoire. Force est de constater que, malgré des dynamiques engagées sur certaines zones d'activités, le soutien des collectivités dans l'animation de ce type de démarche est indispensable afin d'accompagner et fédérer les acteurs économiques sur ce sujet.
 - Nous saluons la volonté provinciale d'encadrer de nouvelles filières de gestion des déchets avec notamment les déchets d'éléments d'ameublement, les navires hors d'usage et, d'une manière générale, les déchets dangereux. Ces derniers présentent des enjeux environnementaux et de santé publique considérables et il conviendrait d'anticiper la possibilité de pouvoir les traiter convenablement sur le territoire si les possibilités d'export venaient à être impossibles.
 - Nous soutenons également la création et l'animation du réseau de l'observatoire des déchets et de l'économie circulaire (ODEC) de la Province Sud. La CCI-NC est un partenaire actif - notamment au travers des données et travaux issus de notre observatoire des déchets des entreprises - de la plateforme Circuitpro et de la charte chantier vert.
- **L'innovation comme un levier de l'économie circulaire, sociale et solidaire :**
 - L'innovation technologique et/ou sociale est bien entendu source de création de valeur ajoutée et d'emplois. La CCI-NC soutient les initiatives portées par les acteurs économiques et souhaite participer au développement de parcours d'accompagnement spécifiques permettant de voir émerger des projets en faveur de l'innovation dans la prévention et la valorisation des déchets.
 - L'identification des compétences et nouveaux métiers indispensables au développement d'activités économiques de prévention et de gestion des déchets est essentielle. Les acteurs de la formation (initiale et continue) doivent impérativement s'emparer de ce sujet rapidement afin de professionnaliser et faire monter en puissance ces activités répondant à de nouveaux marchés.
- **L'exemplarité des collectivités et des grands acteurs économiques :** il est en effet essentiel que les acteurs publics fassent preuve d'exemplarité et favorisent l'émergence de bonnes pratiques en matière de prévention et de gestion des déchets :
 - En raison de la répartition actuelle des compétences, l'atteinte des objectifs de ce schéma nécessitera une coopération inter collectivités.

En effet, certains sujets demandent d'avoir une vision à l'échelle du territoire et ainsi disposer de l'ensemble des leviers nécessaires au développement d'une économie circulaire et solidaire.

- La CCI-NC note bien la nécessité de mobiliser les grands acteurs économiques sur ces sujets avec un focus particulier sur le secteur touristique (hébergement et restauration), notamment dans le cadre du déploiement de la filière REP des emballages. Il est important de noter que la CCI-NC accompagne ces acteurs dans leur stratégie de tourisme durable depuis plusieurs années au travers de divers dispositifs comme le fonds tourisme durable dans le cadre du plan Destination France et le déploiement du label clef verte.

Le cadre général posé par ce projet de schéma est ambitieux et nécessitera la participation active de l'ensemble des parties prenantes publiques et privées pour mener à bien la stratégie provinciale en matière de prévention et de gestion des déchets.

La CCI-NC souhaite participer aux travaux relatifs à la mise en œuvre des ambitions de ce schéma qui seront prochainement engagés, notamment pour les actions en direction des entreprises afin d'accompagner au mieux ses ressortissants dans leur transition écologique et sociétale et d'être force de proposition sur les dispositifs à mettre en place (réglementation, dispositifs d'accompagnement spécifiques, études, fiscalité...).

Telles sont les principales observations que souhaite formuler la Chambre de commerce et d'industrie sur ce projet de Schéma provincial de prévention et de gestion des déchets (SPPGD) 2023-2027.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre considération distinguée.

**Pour le Président absent et par délégation,
Le Vice-Président chargé du secteur industrie**



Gilles LECOINDRE